

DECISION N° 20231108_P_121
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec l'Etat « l'Administration » pour la formation des professionnels de la petite enfance ayant pour objectif de fixer la mise en œuvre du dispositif « Réinvestir le jeu par l'extérieur » dans le cadre des actions FPT en faveur des enfants du territoire Loire Semène.

N° 20231108_P_121

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Préfecture de la Haute-Loire
6 Avenue du Général de Gaulle
43000 Le Puy-en-Velay**

Pour la formation des professionnels de la petite enfance afin de permettre d'accompagner les enfants et les familles vers une pédagogie ouverte sur l'extérieur et la nature. Ceci par la mise en œuvre du dispositif « Réinvestir le jeu par l'extérieur »

Durée : 5 mois

Date début : 01/03/2024 Date fin : 31/07/2024

Public : Professionnels travaillant avec les enfants de 0 à 6 ans

Lieu : 7 communes du territoire Loire Semène

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Montant total du projet : 10644 € TTC

Reste à charge de la CCLS : 1000 €

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 08 novembre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20231108-20231108_P_121-AU
Reçu le 17/06/2024